

Liste de contrôle pour la réouverture des écoles pendant la pandémie de COVID-19

La meilleure façon de traiter des préoccupations entourant la santé et la sécurité est de mettre en place le plan d'intervention portant sur la COVID-19 avant la réintégration des élèves et des salariés sur le lieu de travail. Cela doit être fait en consultation avec le Comité (mixte) de santé et de sécurité ou le représentant en matière de santé et de sécurité (CMSS/RSS), selon le cas.

La liste de contrôle ci-dessous répond aux recommandations du document intitulé « [Approche visant la réouverture des écoles pour l'année scolaire 2020-2021 \(le 6 juin 2020\)](#) » de l'Ontario ainsi qu'à d'autres considérations qu'il faudrait inclure dans le plan de retour au travail en cas de pandémie.

Consultez les documents du SCFP intitulés « [Pratiques en matière de santé et sécurité au travail pendant une pandémie](#) » et « [Prévention de l'exposition à la COVID-19 – Secteur de l'éducation](#) » pour d'autres pratiques exemplaires de prévention et de contrôle de l'infection par la COVID-19 au travail.

Généralités	Oui	Non
Votre conseil scolaire a-t-il mis au point un plan de consultation permanente avec le(s) syndicat(s) et les autres parties prenantes (unité de santé publique, conseillers scolaires, groupes de parents)?		
Le CMSS/RSS a-t-il été consulté au sujet du plan de retour à l'école? [art. 9 (18), art. 8 (11)]?		
Le CMSS/RSS dispose-t-il d'une copie des évaluations des risques pour la classification ou les groupes de classifications?		
Le plan aborde-t-il les trois phases de la réouverture?		
Le plan précise-t-il comment le conseil scolaire traitera les éventuelles pénuries de personnel dues à la maladie?		
Le plan précise-t-il comment les rapports sur les avis de maladie professionnelle et les expositions seront transmis au syndicat et au CMSS?		
Le plan précise-t-il comment et quand les travailleurs recevront une formation sur le plan?		
La formation est-elle spécifique à chaque classification ou groupe de classifications?		
Le plan comprend-il des protocoles à suivre dans des lieux de travail autres que les écoles (bureaux des conseils scolaires, centres d'apprentissage, ateliers d'entretien, etc.)?		
Le plan établit-il une distinction entre les protocoles à l'intention des écoles primaires et ceux à l'intention des écoles secondaires?		
Le plan précise-t-il comment le conseil scolaire assurera la cohorte du personnel et des élèves et le maintien de la distanciation sociale?		
Le plan précise-t-il comment l'administration au niveau de l'école, en consultation avec les travailleurs, mettra le plan en œuvre?		

Le plan prévoit-il des mesures et des procédures à suivre en ce qui concerne les espaces d'apprentissage partagés (bibliothèques, gymnases, laboratoires, classes techniques, etc.)?		
Le plan prévoit-il un programme de dépistage des parents et des visiteurs essentiels avant de leur permettre l'entrée sur le lieu de travail? (Voir l'Annexe A : Lignes directrices en matière de dépistage).		
Le plan précise-t-il comment les écoles limiteront les déplacements d'un parent ou d'un visiteur essentiel une fois qu'il leur est permis d'entrer dans l'établissement?		
Le plan prévoit-il des limites quant aux effets personnels que les élèves sont autorisés à apporter à l'école?		
Le plan précise-t-il comment l'école réduira l'exposition pendant le dîner (c.-à-d., en assurant la distanciation physique à la cafétéria, pendant le dîner en classe, l'interdiction de partager la nourriture, etc.)?		
De façon générale, le plan précise-t-il la manière dont les écoles mettront en œuvre en toute sécurité des programmes de garde d'enfants avant et après l'école?		
Le plan traite-t-il de la manière dont les écoles organiseront en toute sécurité les activités sportives et autres activités parascolaires?		
Le plan aborde-t-il la manière dont le conseil scolaire fournira des ressources et un soutien au personnel et aux nouveaux employés susceptibles d'être confrontés aux défis d'une journée scolaire modifiée, de tâches nouvelles et supplémentaires et d'un apprentissage adapté?		

Notes supplémentaires ou commentaires

Pour en savoir plus sur les ressources mises à disposition par le CMSS/RSS, veuillez consulter la section sur la santé et la sécurité du site Web du SFCP national (voir les liens ci-dessous).

Évaluation des risques de COVID-19	Oui	Non
<p>Une évaluation des risques a-t-elle été effectuée pour le lieu de travail? Si non, veuillez communiquer avec votre représentant syndical national.</p> <p>L'évaluation des risques s'applique-t-elle à chaque activité/tâche que les travailleurs effectueront?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte de chaque point de contact avec les élèves/les parents/les visiteurs?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte de ce qu'il faut faire en l'absence d'un ÉPI approprié?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte des tâches effectuées en dehors de l'école (par exemple, travail mobile, travail sur différents sites)?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte de chaque point de contact avec des activités à haut risque?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte des dangers accrus de violence et de harcèlement au travail dus à la pandémie de COVID-19 (plusieurs personnes sont stressées et effrayées)?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte des niveaux de dotation en personnel (augmentés en raison du nettoyage et de la désinfection plus fréquents, diminués en raison de l'échelonnement des heures de travail, de l'isolement ou de maladie)?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte de la menace de pénurie de personnel et de travail en solitaire?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte de ce qu'il faut faire en présence d'un cas confirmé ou suspecté de COVID-19 ou d'autres maladies pouvant être similaires (employé et élève)?</p> <p>L'évaluation des risques identifie-t-elle les endroits appropriés pour le dépistage à l'entrée? (Suggérez des sites de dépistage à entrée unique).</p> <p>L'évaluation des risques donne-t-elle des indications claires sur ce qu'il faut faire si les gens ne tiennent pas compte du protocole de dépistage? (Le harcèlement et la violence au travail sont particulièrement préoccupants ici).</p> <p>Comment la distanciation physique sera-t-elle/ne sera pas possible sur le lieu de travail?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte des dangers dans les aires communes qui ont été considérées (bureaux/salles de travail, salles de bains, ascenseurs, couloirs, escaliers, etc.)?</p> <p>L'évaluation des risques tient-elle compte de l'orientation du nouveau personnel (par exemple, nouvelles embauches, travailleurs contractuels ou redéployés)?</p>		

Notes supplémentaires ou commentaires

Mesures de contrôle – Cohorte, distanciation physique, nettoyage, dépistage, ventilation	Oui	Non
Le plan précise-t-il comment les préposés à l'entretien nettoieront et désinfecteront efficacement les points et les surfaces à contacts élevés?		
Le plan tient-il compte de chaque point de contact avec des activités à haut risque sur le lieu de travail?		
Le plan précise-t-il s'il faut nettoyer/désinfecter les équipements et surfaces extérieurs?		
Le plan précise-t-il la manière dont les concierges recevront une formation supplémentaire sur l'utilisation de tout nouveau produit, procédé ou équipement chimique (ÉPI)?		
Des protocoles sont-ils en place pour nettoyer (désinfecter) l'équipement partagé (c.-à-d. les ordinateurs, les tablettes, les photocopieurs)?		
Le plan précise-t-il comment le nettoyage renforcé sera effectué en cas de résultat d'un test positif chez un élève ou un membre du personnel (équipes de nettoyage, heures supplémentaires, etc.)?		
Le plan prévoit-il un processus permettant aux travailleurs de s'auto-évaluer pour détecter les symptômes de la COVID-19?		
Les mesures de dépistage sont-elles en place pour chaque moment et pour chaque lieu où les travailleurs doivent effectuer une tâche particulière?		
Existe-t-il un protocole pour informer l'unité de santé publique en cas de suspicion de cas et de résultat positif de test?		
Le plan précise-t-il comment le personnel administratif/secrétariat fournira les coordonnées des élèves et du personnel à l'unité de santé publique pour le retraçage des contacts, notamment les cohortes de classe/autobus?		
Existe-t-il un protocole si un élève tombe malade ou développe des symptômes pendant la journée?		
Existe-t-il un protocole si un membre du personnel tombe malade ou développe des symptômes pendant la journée?		
Une « chambre de malade » désignée et bien ventilée, avec des ÉPI, des masques, des mouchoirs, des désinfectants, etc. est-elle disponible?		
Existe-t-il des protocoles pour assurer une ventilation adéquate dans toutes les pièces, le changement régulier des filtres et des mesures pour éliminer la recirculation de l'air?		
Existe-t-il un plan de gestion des déchets clair et approprié?		
La section locale est-elle convaincue que les mesures de dépistage ne pénaliseront pas les travailleurs*?		

* Remarque - Si les mesures de dépistage ont un impact négatif sur les travailleurs, cela réduit la probabilité de réussite de la mise en œuvre du dépistage, ce qui laissera des lacunes évitables dans le plan de prévention et de contrôle des infections. Cela pourrait également contribuer à des pénuries de personnel.

Notes supplémentaires ou commentaires

Plan de communication efficace	Oui	Non
Existe-t-il un plan pour communiquer clairement les mesures et procédures en matière de COVID-19 à tous les travailleurs?		
Une signalisation appropriée est-elle affichée à l'extérieur à tous les points d'entrée pour indiquer les attentes en matière de santé et de sécurité pour entrer et se trouver dans l'espace? (Il peut s'agir d'ÉPI ou d'exigences de distanciation physique, par exemple).		
Existe-t-il des mesures pour communiquer les protocoles en matière de distanciation physique?		
Existe-t-il des mesures pour communiquer quand s'auto-isoler et s'auto-surveiller?		
Les travailleurs savent-ils quelles procédures ils doivent utiliser et quand*?		
Les travailleurs comprennent-ils comment signaler une éventuelle exposition à la COVID-19?		
Les travailleurs comprennent-ils comment signaler un problème de santé et de sécurité à leur superviseur?		
Le plan prévoit-il une communication claire et adaptée à l'âge des élèves sur la COVID-19 et ce sur quoi ils doivent s'attendre lorsqu'ils retourneront à l'école (la communication doit être fournie aux enfants, aux jeunes et aux parents/tuteurs avant la réouverture de l'école)?		
Le plan fournit-il des informations aux parents/tuteurs sur la manière dont l'école entend mener à bien :		
<ul style="list-style-type: none"> • La cohorte. • La distanciation physique. • Limiter l'accès de l'école aux visiteurs essentiels. • Les horaires scolaires. • Les services de transport. <p>Le plan fournit-il des informations aux élèves et aux parents/tuteurs sur la manière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les symptômes de la COVID-19 chez les élèves. • Prendre et déposer les élèves. • Renforcer l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire. • Organiser d'autres méthodes d'exécution pour les réunions parents/personnel. • Mettre en place des dispositions pour prendre un élève à l'école s'il tombe malade ou s'il présente des symptômes pendant la journée. 		

* Remarque - Il est essentiel que, quels que soient les plans, ils soient mis en œuvre sur le lieu de travail d'une manière qui fonctionne pour les salariés. Sans cette communication claire au moment et à l'endroit où elle est nécessaire, la conformité ne sera pas aussi réussie, ce qui laissera des lacunes dans le plan de prévention et de contrôle des infections.

Notes supplémentaires ou commentaires

Équipement de protection individuelle (ÉPI)		
Le plan identifie-t-il les classifications devant porter des ÉPI lorsque la distanciation physique ne peut pas être maintenue?		
Si les travailleurs sont tenus de porter des ÉPI, le plan précise-t-il les types d'ÉPI à porter pour chaque tâche?		
Existe-t-il un processus pour garantir que les ÉPI appropriés sont accessibles aux travailleurs?		
Les ÉPI sont-ils disponibles là où ils sont nécessaires?		
Si l'ÉPI n'est pas dans son emballage d'origine, les travailleurs peuvent-ils facilement savoir/confirmer qu'ils portent le niveau de protection approprié et si l'ÉPI est neuf, réutilisé ou périmé?		
Les travailleurs sont-ils formés à l'utilisation, aux soins et aux limites appropriés de l'ÉPI dont ils se servent, y compris comment et quand l'enlever correctement*?		
Un plan d'urgence est-il en place lorsque le stock d'ÉPI est épuisé? (Déterminez quel serait le délai d'approvisionnement pour acheter les fournitures car il peut y avoir des pénuries).		
Le plan précise-t-il comment les travailleurs sont autorisés à porter volontairement des masques comme contrôle à la source?		

* Remarque - Si les travailleurs n'utilisent pas l'ÉPI qui est ajusté à eux ou s'ils ne l'utilisent pas correctement, cela pourrait en réduire l'efficacité.

Notes supplémentaires ou commentaires

Ressources supplémentaires

Trousse de ressources du CMSS/RSS

<https://scfp.ca/trousse-de-ressources-du-comite-de-sante-et-de-securite>

Lignes directrices générales pour la COVID-19

<https://scfp.ca/lignes-directrices-generales-pour-la-covid-19>

Pratiques en matière de santé et de sécurité au travail pendant une pandémie

<https://scfp.ca/pratiques-en-matiere-de-sante-et-de-securite-au-travail-pendant-une-pandemie-tous-les-secteurs>

Fiches d'information – Mesures de santé et de sécurité au travail spécifiques au secteur pendant la COVID-19

<https://scfp.ca/prevention-de-lexposition-la-covid-19-ressources-sectorielles>

ANNEXE A

Lignes directrices en matière de dépistage

La mise en œuvre d'un programme de dépistage efficace est l'une des nombreuses mesures de contrôle visant à limiter l'exposition d'un travailleur à une personne atteinte de la COVID-19. Il ne faut en aucun cas présumer que ce programme éliminera complètement la possibilité que le lieu de travail soit exempt de personne porteuse du virus.

Plusieurs maladies infectieuses sont à leur plus haut degré de virulence lorsqu'une personne en présente des symptômes. Le virus du SRAS-CoV-2 qui cause la COVID-19 n'est pas comme d'autres virus tels que la grippe et le rhume. La science sur la transmission du virus évolue. Des études ont déterminé que l'excrétion virale de la COVID-19 peut se produire lorsque quelqu'un atteint de la maladie est pré-symptomatique ou asymptomatique. C'est pourquoi les conseils scolaires doivent adopter un système de dépistage solide pour que les chances de transmission soient aussi proches que possible de zéro. Les pratiques exemplaires à ce sujet sont décrites dans les documents du SCFP intitulés « [Pratiques en matière de santé et sécurité au travail pendant une pandémie](#) » et « [Prévention de l'exposition à la COVID-19 – Secteur de l'éducation](#) ».

Les éléments suivants sont des considérations importantes à inclure dans un programme de dépistage.

1. Lieu

Les pratiques exemplaires consistent à procéder à un dépistage préalable par téléphone ou par courriel. En ce qui concerne le dépistage de personne à personne, limitez l'endroit à un seul point d'accès au lieu de travail. Le dépistage doit se dérouler dans un emplacement bien ventilé, derrière une barrière de plexiglas (ou un dispositif similaire) ou à une distance supérieure à deux mètres.

2. Dotation en personnel

Le programme doit indiquer qui, parmi les employés, sera le contrôleur. Les élèves ne doivent, à aucun moment, effectuer de dépistage. Les membres du personnel, notamment l'administration, chargés d'effectuer le dépistage, doivent recevoir des informations et des instructions sur le programme.

3. ÉPI et désinfectant pour les mains

Lorsqu'une barrière physique n'offre pas une protection adéquate ou qu'il n'est pas possible de maintenir une distance de deux mètres, un équipement de protection individuelle doit être porté pour protéger le contrôleur. L'ÉPI doit comprendre un masque, une protection oculaire/ faciale (lunettes ou écran facial), des gants et une blouse.

4. Matériel d'écriture (stylo, papier, presse-papier)

Le contrôleur doit disposer des outils nécessaires pour tenir un registre quotidien des personnes qui ont réussi ou échoué au dépistage, ainsi que l'heure et la date.

5. Signalisation, informations pour les parents/tuteurs, visiteurs essentiels et agences externes

Le programme doit contenir les informations et la signalisation qui seront fournies dans un lieu de dépistage. Celles-ci doivent en indiquer l'objectif et les personnes qui seront autorisées à entrer dans le bâtiment ou celles à qui l'accès sera refusé.

Remarque : les ambulanciers paramédicaux n'ont pas à se prêter au dépistage avant d'entrer dans un bâtiment.

6. Informations fournies à la personne qui réussit ou qui échoue au dépistage

Qu'une personne réussisse ou échoue au dépistage, veillez à ce qu'elle reçoive des informations et des instructions sur les prochaines étapes à suivre (voir le point n° 8).

7. Protocoles en ce qui concerne une personne qui ne se conforme pas au programme

Veiller à ce que le programme comporte des informations et des instructions que le travailleur doit suivre lorsque quelqu'un refuse de s'y conformer ou de partir après avoir échoué au dépistage. Une évaluation des risques doit être effectuée pour déterminer si des contrôles adéquats sont en place pour protéger un salarié contre des actes de violence et pour qu'il puisse demander une aide immédiate lorsqu'il y a violence au travail ou si elle est susceptible de se produire.

8. Scénario approprié et questionnaire de dépistage (en personne, par téléphone ou par courriel)

Le contrôleur doit disposer d'un scénario et de questions de dépistage.

Exemple :

Accueillez tout le monde d'une manière amicale, calme et rassurante.

« Bonjour ! Comme vous le savez, la COVID-19 est une préoccupation de santé publique. C'est pourquoi nous procédons à un dépistage des risques potentiels de COVID-19 auprès de

tous ceux qui entrent dans le bâtiment pour assurer la sécurité et le bien-être du personnel et des élèves ».

1. Avez-vous l'un des symptômes suivants?

- Fièvre
 - Toux nouvelle ou qui s'aggrave (continue, plus que d'habitude)
 - Difficulté à respirer ou souffle court (essoufflement, incapacité de respirer profondément)
 - Frissons
 - Mal de gorge ou difficulté à avaler
 - Écoulement nasal, congestion ou nez bouché (sans rapport avec les allergies saisonnières ou d'autres causes ou conditions connues)
 - Perte du sens du goût ou de l'odorat (apparition nouvelle ou récente)
 - Mal de tête, inhabituel ou qui perdure
 - Problèmes digestifs tels que nausées/vomissements, diarrhée, maux d'estomac (sans rapport à d'autres causes ou conditions connues)
 - Douleurs musculaires inhabituelles ou qui perdurent
 - Fatigue extrême inhabituelle (épuisement, manque d'énergie)
 - Perte d'équilibre (apparition nouvelle ou récente)
 - Pour les jeunes enfants et les nourrissons : paresse ou manque d'appétit
- Oui
- Non

2. Êtes-vous allé à l'étranger au cours des 14 derniers jours (hors du Canada)?

- Oui
- Non

3. Avez-vous été en contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19?

- Oui
- Non

4. Avez-vous eu des contacts étroits avec une personne atteinte d'une maladie respiratoire aiguë qui a été à l'étranger au cours des 14 derniers jours?

- Oui
- Non

Comment réagir

Si la personne répond **NON** à toutes les questions, elle a réussi le dépistage et elle peut entrer dans le bâtiment. Lui fournir des informations et des instructions, si nécessaire.

« Vous êtes autorisé à entrer dans le bâtiment. Veuillez utiliser le désinfectant pour les mains, porter un masque et limiter vos mouvements dans l'édifice. Merci de votre patience et passez une bonne journée ».

Si la personne répond **OUI** à l'une des questions, ou refuse de répondre, elle a échoué au dépistage et elle ne peut pas entrer dans le bâtiment. Réagissez de manière amicale et calme. « Je suis désolé. Mais, sur la base de ces réponses, je ne peux pas vous laisser entrer dans l'édifice aujourd'hui. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre unité de santé publique locale ou Télésanté Ontario ». (Lui fournir le numéro de Télésanté Ontario).

Si la personne se fâche ou refuse de se conformer, communiquez avec le superviseur approprié ou, au besoin, composez le 911.